

SORTIR UN AMI DE LA DROGUE

Par Profil supprimé Postée le 26/08/2018 00:09

Bonjour,

Mes amis et moi sommes perdus. Notre ami d'enfance a progressivement plongé dans la drogue depuis sa rencontre avec son copain actuel qui était déjà dépendant aux drogues dures. Cela fait 4 ans qu'ils sont ensemble et vivent ensemble.

Depuis ces 3 derniers mois notre ami a déjà fait 2 comas et s'est retrouvé aux urgences. La drogue qu'ils consomment est probablement du GHB ou du GBL car ils fréquentent les milieux gays extrêmes. Il leur arrive de se battre entre eux, et dernièrement jusqu'au sang. Notre ami est en train de sombrer mais il revient systématiquement vers son mec malgré toutes les mains tendues de sa famille et de ses amis. Il nous ment en soutenant que tout va bien. Mais nous savons que rien ne va. Il nous fait croire qu'il va s'éloigner de son mec mais c'est juste pour qu'on le laisse tranquille.

Nous avons également de forts soupçons sur le fait que son mec revend du GHB ou GBL car il ne travaille pas et s'est fait virer de sa banque pour des entrées de liquide non justifiées. Également, de nombreux flacons ont été vus dans sa chambre par un pote à nous il y a quelques mois.

Aujourd'hui nous craignons tous le pire et cherchons à tout prix à séparer ce couple qui s'empoisonne, la priorité étant de sortir notre ami de ce cercle vicieux et qu'il revienne à la réalité. Car toute cette histoire va se finir par un drame .. On craint pour sa vie car les choses sont de plus en plus extrêmes ...

Cet ami est brillant, intelligent, cultivé, marrant...nous voulons le retrouver tel qu'il était avant.

Comment faire? Nous sommes perdus!

Nous avons pensé à la solution de dénoncer son mec, pour les séparer, en allant parler à la police mais nous n'avons pas de preuves....

Merci pour votre aide.

Mise en ligne le 29/08/2018

Bonjour,

Nous percevons votre extrême inquiétude pour votre ami et comprenons votre souhait de le sortir de cette impasse mais pour cela, il va être nécessaire qu'il y consente, d'une manière ou d'une autre, soit en s'engageant dans des soins en addictologie, soit en acceptant de s'éloigner de son compagnon, les deux à la fois possiblement.

Lors des deux hospitalisations aux urgences, votre ami s'est vraisemblablement vu proposer des soins en addictologie, s'il les a refusés, les personnels médicaux n'ont pas pu, plus que les proches ne le pourraient, les lui imposer. Les seules situations pour lesquelles un tiers peut faire une demande de soins sous contrainte concernent les personnes atteintes de troubles psychiatriques et devant être mises « à l'abri », pour elles mêmes et pour les autres, en raison du danger qu'elles peuvent représenter. Pour que l'admission en hôpital psychiatrique soit effective, il est par ailleurs nécessaire que la demande du tiers soit appuyée et validée par deux certificats médicaux circonstanciés.

Concernant un éloignement ou une séparation du couple, il n'existe pas à notre connaissance de mesure permettant de soustraire une personne d'un environnement ou d'une relation qui lui serait nuisible. Sauf peut-être lorsqu'il y a de la violence conjugale et qu'une plainte est déposée. Quant à une dénonciation du compagnon, il ne nous semble pas évident que cela aboutisse au but escompté mais qui peut prédire... Nous ne sommes néanmoins pas en mesure de vous renseigner sur la faisabilité et les modalités d'une telle démarche. Peut-être pouvez-vous vous rapprocher de « SOS Drogue Police », un service anonyme et gratuit de renseignements et de conseils rattaché à la brigade des stupéfiants, dont nous vous joignons les coordonnées ci-dessous.

Par ailleurs, ce que vous pouvez éventuellement tenter, si cela n'a pas déjà été fait, c'est de l'aider à verbaliser le mal-être qu'il ressent actuellement. Ses consommations ne s'étant pas développées par hasard, elle sont probablement le résultat d'une souffrance intime qui peut parfois s'exprimer avec le soutien des proches, ce qui serait un premier pas pour qu'il consente plus tard à accepter une aide extérieure.

Face à cette situation complexe que vous traversez et votre quête de solutions, voilà les pistes que nous pouvons vous indiquer. Si vous pensez que notre service peut vous être utile dans un échange plus direct, n'hésitez pas bien sûr à nous recontacter mais aussi à communiquer nos coordonnées à votre ami pour qu'il puisse nous joindre. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

SOS DROGUE POLICE

75017 PARIS

Tél : 0 800 142 152

Permanence téléphonique : Tous les jours 7jours/7 : de 9h à 19h00.

[Voir la fiche détaillée](#)